

Commune : 09261
Saint-Girons

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEIL DES VILLAGES BASQUE

S.A.R.L. Marie-Anne MOLINA
Géomètre - Expert EBOY - Syndic de copropriétés

34 Avenue Fernand LOUBET 09200 SAINT-GIRONS
Tel 05 81 86 10 22
marie-anna.molina@geometre-expert.fr

Numéro d'ordre du document d'arpentage
2.410.2.E
Document vérifié et numéroté le 7/12/2016
A
Par FOLY

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un pliage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 16/11/2016... par M MA.MOLINA..... géomètre à SAINT.GIRONS
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des Informations portées au dos de la chemise 6463.
A SAINT.GIRONS....., le 16/11/2016.....

Le Géomètre du Cadastre

Section : D2
Feuille(s) : Alain DEDIEU
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/2500
Date de l'édition : 16/11/2016

Document dressé par
MARIE-ANNE MOLINA.....
à SAINT.GIRONS.....
Date 16/11/2016.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. Le formulaire n'est applicable que dans le cas d'une coupure (plan révisé par voie de mise à jour), dans le formulaire B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le pliage.
(2) Qualité de la procédure auprès (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (seules les personnes ayant représenté la propriété sont autorisées).

16-193 DMPC NUMERIQUE

REQUISITION DIVISION

